

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

5A SOLUTIONS

Société par actions simplifiée au capital de 24 800 euros
Siège social : 2 ter Rue Marcel Doret Immeuble Burolines - 31700 BLAGNAC
798 775 078 RCS TOULOUSE

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU COMITÉ DE DIRECTION DU 16 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mille vingt-six
Le seize septembre
A 14 heures,

Les membres du Comité de Direction de la société 5A SOLUTIONS se sont réunis au siège social, sur convocation du Président.

Il résulte du registre de présence qu'à cette réunion :

Sont présents :

- Monsieur Jérôme AUDOUIT
- Monsieur Jérôme BERTIN
- Monsieur Thomas CASTILLON

Le Comité de Direction, réunissant le quorum requis, peut valablement délibérer.

Monsieur Jérôme BERTIN préside la séance en sa qualité de Président de la Société.

Monsieur Jérôme AUDOUIT remplit les fonctions de secrétaire de séance.

Le secrétaire donne lecture du procès-verbal des délibérations de la précédente réunion et le Comité de Direction adopte ce procès-verbal.

Le Président de séance rappelle que le Comité de Direction est appelé à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Décision à prendre à la suite du décès de Monsieur Lionel FRAJUT, Directeur Général,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

DECES DE MONSIEUR LIONEL FRAJUT, DIRECTEUR GENERAL

Le Président rappelle aux membres du Comité de Direction le décès de Monsieur Lionel FRAJUT, Directeur Général, survenu le 10 août 2026.

Le Comité de Direction, prenant acte du décès de Monsieur Lionel FRAJUT, Directeur Général de la Société, décide de ne pas procéder à la nomination d'un nouveau Directeur Général en remplacement.

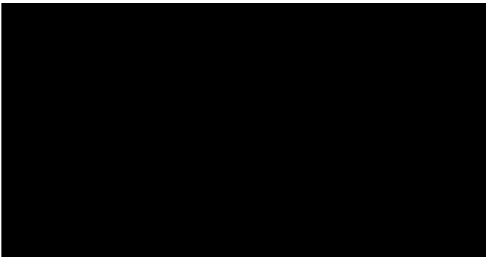
POUVOIRS POUR L'ACCOMPLISSEMENT DES FORMALITES

Le Comité de Direction confère au Président de la Société tous pouvoirs aux fins d'accomplir toutes les formalités légales.

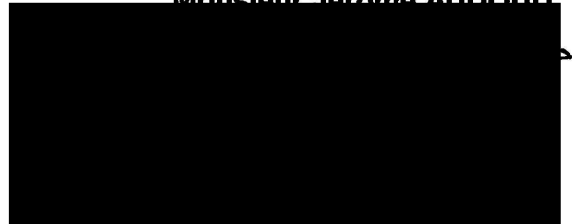
L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et les membres du Comité de Direction.

Monsieur Jérôme BERTIN



Monsieur Jérôme AUDOUIT



Monsieur Thomas CASTILLON

